

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE



Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Irène CHINOUNE, Aurélie VARRIER, Agnès BOCQUEL, Dominique GUINET, Christine NAVARRO, Sylvie PERMEZEL. MM Emmanuel GENIQUET, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Éric URIDAT, Christophe MOYNE, Thierry LABRUYERE, Daniel DELAGNEAU, Philippe MOREL.

Pouvoirs :

Christine ABDILLA à Éric URIDAT

Franck BERNARD à Marie-Thérèse RIGAUDIER

Frédéric BRU à Aurélie VARRIER

A noter que Mmes Guinet et Navarro sont arrivées après les délibérations.

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 8/11/2016 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION :

- Décisions modificatives pour travaux chemin Vert.
- Avis sur projet de territoire de l'intercommunalité et gouvernance dans le cadre du PLU- I
- Avis sur le projet de contrat d'assurance ; garanties statutaires.
- Autorisation de signature de la convention SMICTOM/Commune relative à la gestion des points d'apport volontaire.
- Convention d'inspection Santé et Sécurité au travail avec le CDG (centre de gestion).
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG.
- Désignation du cabinet d'architecte pour le projet école.

Examen de devis

Compte rendu de commissions et syndicats,

Question diverse concernant l'entrée des élèves à l'école.

Informations

DELIBERATION :

I – Décisions modificatives pour travaux chemin Vert.

Madame le Maire donne la parole à Emmanuel Geniquet qui informe l'assemblée. Il présente une décision budgétaire modificative en section d'investissement sur l'opération 190 pour un montant de 4 000€.

En effet, des modifications ont dû être prises en compte lors du chantier (remplacement d'une canalisation d'eau pluviale, goudronnage d'une bande entre la voirie et les entrées des propriétaires, modification de la borne incendie). Ces travaux ne sont pas compris dans le marché. Les travaux sont estimés à 3 500€ TTC.

Dès lors, il est proposé la décision modificative suivante :

Hors opération	Travaux supplémentaires	Op 190 Mise en sécurité chemin vert
Cpte 2111 terrains nus	4000€	Cpte 2313 immobilisation en cours
- 4 000€		+ 4 000€

Les travaux devant se terminer dans la seconde quinzaine de janvier 2017, une inauguration de ce chemin vert après travaux se fera un samedi matin du mois de Février. Les travaux vont être interrompus pendant la période des fêtes.

Les bordures sont posées. La mise à niveau des bouches à clés et regard est réalisée. Les grilles de récupération des eaux pluviales ont été installées. L'enrobé de la voirie sera terminé le 20/12. L'entreprise EIFFAGE est en intempérie à compter du 20-12-2016.

L'enrobé des trottoirs, la pose des coussins berlinois ainsi que le marquage au sol seront réalisés à la reprise courant janvier 2017. La signalétique définitive sera également réalisée courant janvier 2017.

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative.

II – Avis sur projet de territoire de l'intercommunalité et gouvernance dans le cadre du PLU- I

Emmanuel Geniquet demande que l'on dissocie lors du vote la décision concernant le projet de territoire de l'intercommunalité et la décision concernant le projet d'un PLU-I. Anny Sanlaville accepte de procéder à 2 votes.

Lors du précédent conseil, Anny Sanlaville avait longuement exposé le projet que les conseillers avaient mission de relire et rediscuter pour voter ce jour. (cf : compte rendu du conseil du 08 11 2016).

Après avoir donné l'occasion aux élus de faire préciser certains points, Mme le maire soumet au vote les deux aspects du sujet :

- Le projet de territoire est voté à l'unanimité.
- Le projet de PLU-I est accepté à 9 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

III – Avis sur projet de contrat d'assurances –garanties statutaires

Le contrat Groupama (2013-2016) concernait les remboursements d'arrêt maladie et ce à partir du 11° jour d'arrêt. En 2016 son montant s'élevait à 11 600 euros. Le renouvellement de ce contrat par Groupama s'élèverait à 10 558 euros, soit un montant inférieur à celui du CDG01. Cette diminution tient compte du faible nombre des arrêts maladie rémunérés sur la commune. (Le contrat du CDG01 n'est en effet pas intéressant pour les petites communes).

Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement du contrat chez Groupama.

IV – Autorisation de signature de la convention SMICTOM/Commune relative à la gestion des points d'apport volontaire.

La convention a pour objet de définir les champs de compétence du SMICTOM et de la commune sur la gestion des Points d'apport volontaire (un point d'apport pour 500 habitants soit trois sur la commune : le Montferrand, les Balmes et salle des fêtes). Cette convention régit les points suivants : - La création de point d'apport volontaire - La collecte – l'entretien et le nettoyage En charge pour le SMICTOM d'effectuer 2 tournées hebdomadaires de nettoyage pour chaque point et un balayage de la plateforme une fois par mois. Le SMICTOM s'engage à laver les bornes et la dalle une fois tous les deux ans ; les végétaux aux abords sont entretenus par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative à la gestion des Points d'Apport Volontaire avec le SMICTOM.

V – Convention d'inspection Santé et Sécurité au travail avec le CDG de l'Ain (centre de gestion).

L'objectif des visites d'inspection est d'établir un audit concernant l'application de la réglementation dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Les rapports adressés à l'issue de chaque visite permettent d'alerter la collectivité sur d'éventuels non conformités ou manquements et de formuler des recommandations visant à les lever. Il est demandé d'autoriser madame le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à confier au centre de Gestion la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

VI– Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG de l'Ain (centre de gestion).

La prestation « médecine préventive » est financée par une cotisation annuelle forfaitaire fixée à 80 € (à compter du 1er janvier 2016) par agent, fonctionnaire ou non, sur un emploi permanent, au 31/12 de l'année précédente. L'adhésion au service de médecine préventive couvre les actions de santé au travail comprenant principalement les visites médicales et les actions sur le terrain. Le médecin du CDG se déplace.

Après en avoir délibéré, (le montant demandé étant inférieur au centre de médecine préventive de Trévoux) à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à confier au centre de Gestion la fonction d'inspection en matière de médecine préventive.

VII – Désignation du cabinet d'architecte pour le projet école.

Gilles Lemoine décrit à l'assemblée délibérante comment les cabinets d'architectes ont été sélectionnés.

3 cabinets d'architecte étaient finalement en lice pour le projet d'école : les cabinets Zeppelin, Putz et Cornier et après avoir reçu ces 3 cabinets il s'est avéré que le cabinet Cornier est celui qui a répondu le plus favorablement aux questions des élus, notamment sur la variante permettant de laisser le préau en place, également sur la méthode de communication auprès des interlocuteurs et utilisateurs de l'équipement. L'engagement dans le suivi du chantier a également été pris en compte.

Le conseil municipal à 17 voix pour et 2 abstentions valide ce choix et autorise Mme le maire à signer tous les actes se rapportant à ce projet.

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS :

Commission SIEP du 2/12/2016 et du 20/12/2016 : Emmanuel Geniquet (syndicat eau potable).

Un programme de renouvellement de canalisation est lancé. (suite des travaux route de Trévoux, RD 28f pour 2017).

Modification de statuts du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable : un avenant au contrat porte sur l'adhésion de la commune de Villars-les-Dombes au Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau potable de Dombes Saône.

La loi oblige le syndicat à ne plus couper l'eau aux abonnés qui n'auraient pas payé leurs factures. Les noms des personnes qui n'auraient pas payé leur facture seront transmis aux communes par le syndicat.

Commission finances de l'intercommunalité : Emmanuel Geniquet

La vice-présidente aux finances de la CCDSV a présenté une prospective budgétaire et exposé les orientations budgétaires jusqu'à la fin du mandat en 2020. Cette commission a été pour le moins pénible. Le président de la CCDSV ne reconnaissant pas les chiffres présentés par la vice-présidente en charge des finances.

Commission Travaux : Didier ALBAN

Salle Polyvalente : Le permis de construire a été déposé. Les documents de consultation concernant les travaux sont en cours de validation. La consultation sera lancée la deuxième quinzaine de janvier 2017.

Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône Assemblée générale du 01 décembre 2016 Didier ALBAN

Au vu de la réorganisation de la région Auvergne Rhône Alpes, le syndicat mixte Avenir Dombes Saône est dissous à compter du 31 décembre 2016. L'assemblée générale du 01-12-2016 a examiné les actifs du syndicat et le devenir du personnel en place. A l'issue des échanges, la dissolution du syndicat a été validée à l'unanimité. Une délibération de chaque EPCI concerné doit être validée avant le 31 décembre 2016 pour que le préfet entérine la dissolution.

Communauté de communes Dombes Saône Vallée : Commission assainissement - Didier ALBAN

Le budget assainissement est un budget autonome et alimenté par la participation assainissement collectif (PAC). Vu l'ampleur des travaux à conduire, le recours à l'emprunt sera nécessaire à partir de 2018. Depuis le regroupement des 2 communautés de communes, une harmonisation des prix de l'eau est conduite pour tendre vers un prix commun sur les 19 communes en 2020. Des travaux conséquents sont à réaliser tant en investissement qu'en fonctionnement pour répondre aux normes et à la croissance de la population.

Au regard de la police de l'eau, la station d'épuration de St Didier est non conforme en équipement local (surcharge hydraulique, pas d'unité de déphosphatation) et non conforme en performance locale (dépassement en azote et en phosphore).

En conséquence, les permis d'aménager, les permis de construire et les déclarations préalables travaux se verront attribuer par la CCDSV un avis défavorable de la part du service assainissement à partir de Novembre 2016. Cela concerne les communes de Toussieux, Sainte Euphémie, une partie de Misérieux et St Didier de Formans. Cela contrarie aussi la construction du collège de Saint Didier de Formans. Une solution devra être trouvée et opérationnelle à l'ouverture du dit collège en septembre 2020.

Les nouvelles demandes de branchements seront également refusées.

La réhabilitation de la station de St Didier est programmée à l'horizon 2020 en fonction des possibilités financières.

Syndicat hydraulique SIAH AG du 18-12-2016 - Didier ALBAN

Examen des travaux en cours sur les différentes communes :

Sainte Euphémie : construction d'une zone d'expansion coté terrain communal sur une propriété privée et construction d'un merlon. Un dossier de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) est en cours, un rendez-vous avec Direction Départementale des Territoires sera pris fin janvier 2017 sur ce sujet.

Désordre 2016 : un point est fait sur chaque commune suite aux intempéries pluvieuses.

Une nouvelle plante invasive fait son apparition : surnommée « la vengeance de Staline ». C'est une plante très haute (1.50 m environ) qui provoque des irritations importantes nécessitant de se protéger du soleil pendant 24 à 48 h.

Compétence « eau pluviale » : La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 précise le contour des compétences des collectivités territoriales notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. A compter du 01 janvier 2020, la compétence « eau et assainissement » sera obligatoirement transférée aux communautés de communes. La compétence « assainissement » inclut la gestion des eaux pluviales.

Commission Information : Aurélie Varrier

La gazette sera distribuée en cette fin d'année. Merci à chacun pour sa contribution.

SMICTOM : Sylvie Permezel

Il y a eu lors du comité syndical du 12/12 une discussion sur le fait de savoir s'il était du ressort du SMICTOM de faire un bail de 25 ou 30 ans pour le projet Local Lab dans le bâtiment mitoyen de la Recyclerie. (Le principe de ce bail est que le locataire fait les travaux, les amortit sur la durée et à terme le bien « modifié » revient au propriétaire). Sachant que le syndicat est vraisemblablement appelé à disparaître en 2020 et son activité transférée à la CCDSV il est normal que la CCDSV soit associée à cette décision. Cette décision d'accepter ou non le principe du bail doit être discuté en bureau de la CCDSV le 22/12. Pour certains membres du bureau du syndicat, cette décision est en dehors des activités du SMICTOM et certains membres sont donc contre ce bail pour le projet Local Lab.

Réunion d'attribution des subventions au Conseil départemental

Elle s'est tenu le 2/12 et le projet de la salle polyvalente a obtenu une subvention de 40 000 euros. Il y avait beaucoup de projets et l'enveloppe de subventions a été augmentée de 500 000 euros. La prise en compte de tous les projets par le conseil départemental est appréciable. Gros travail ce cette collectivité.

A noter que la Région attribue une subvention de 2 250 € pour les travaux de sécurisation du hameau du Bady.

Question diverse : Thierry Labruyère se pose la question de savoir si on pourrait obtenir une dérogation de la préfecture pour rouvrir la deuxième entrée/sortie de l'école afin de permettre à certaines familles d'utiliser l'autre porte et ainsi de fluidifier les sorties. Un courrier sera transmis au préfet en ce sens.

INFORMATIONS : Mme Geoffray, secrétaire de mairie est arrêtée suite à une chute et la mairie pourra être amenée à modifier ses horaires d'ouverture et à fermer le secrétariat certains jours durant les congés de fin d'année.

La SPA nous informe qu'à partir du 1/01/2018, elle ne pourra plus capturer et enlever les animaux errants car le lieu où ils étaient conduits n'est plus aux normes. Ils ne sont pas en mesure d'assumer la charge financière des travaux.

Séance levée à 21h15

Prochain conseil **le 31/01/2017 à 20h30**